

Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) Changeons de braquet !

[Un décret](#) vient de prolonger l'expérimentation du versement de l'indemnité kilométrique vélo pour les trajets effectués par les agents relevant des ministères chargés du développement durable et du logement ainsi que de leurs établissements publics jusqu'au 31 décembre 2019.

De quoi s'agit il ?

Il s'agit du versement d'une indemnité par l'employeur, sous certaines conditions, pour les salariés qui se déplacent à vélo ou à vélo à assistance électrique. Elle peut être cumulée avec le remboursement partiel de l'abonnement transport pour les trajets de rabattement vers une gare ou une station de transport en commun.

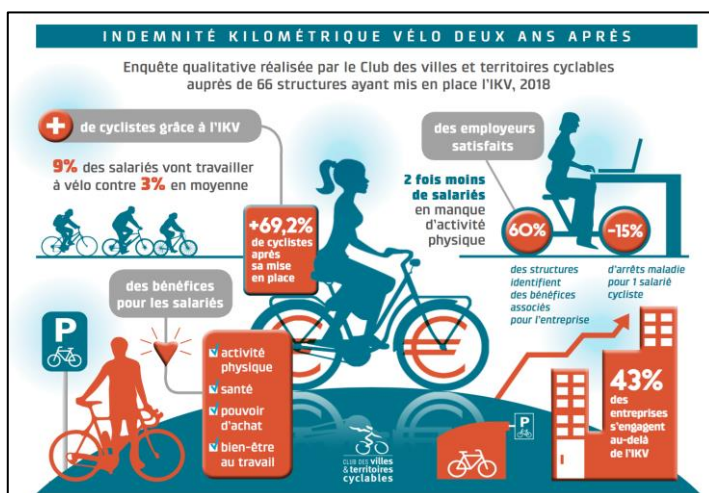
Carnet de naissance

Créée par l'article 50 de la loi [du 17 août 2015](#) ; Cadrée financièrement par la loi de finances rectificative pour 2015 et, pour le secteur privé, [par décret](#).

Dans le secteur public, [le décret](#) du 31 août 2016 est donc prolongé. Il institue, toujours à **titre expérimental** l'IKV au bénéfice des agents des **seuls ministères de l'environnement et du logement**, sur une **base financière analogue au secteur privé mais avec des conditions simplifiées et durcies**.

IKV

Bilan



Et chez nous, aux MTES/MCT ?

+25 % de cyclistes. (Enquête d'intentions réalisée par le CEREMA – 2018)

Si le décret précise qu'un bilan sera présenté par les ministères au terme de chaque année d'expérimentation, la FSU en attend encore la présentation !

- Quel est le nombre réel de bénéficiaires ?
- Comment a t'il évolué ?
- Quelle proportion de la population d'agents ?



Syndicat
national de
l'environnement



Généralisation ?

En avril 2017, le Conseil Commun de la Fonction Publique avait donné un avis favorable sur un projet de décret étendant l'IKV aux trois versants de la Fonction Publique.

Changement de gouvernement en juin 2017 : le projet est passé aux oubliettes ! Pire, la Fonction Publique envisageait même de la remettre en cause, ce qui a valu à la FSU d'écrire à N. Hulot en février 2018⁽¹⁾.

Aujourd'hui, sa pérennisation, voire son extension, ont vocation à faire partie d'un plan national vélo promis par E. Borne en décembre 2017. Le 20 juillet, N. Hulot et E. Borne présentaient les principales mesures de la future Loi d'Orientation des Mobilités « en faveur de la mobilité propre et la qualité de l'air »... Mais les moyens mis en œuvre pour ce plan vélo ne seront pas dévoilés avant mi-septembre. Pessimisme ! Et déception ?⁽²⁾

La publication du décret prolongeant l'expérimentation de l'IKV au sein des services et établissements publics de nos ministères était une mesure d'urgence indispensable à sa pérennité dans cet environnement particulièrement incertain.

Il faut reconnaître à notre administration d'avoir été réactive sur ce sujet.

Mais cela ne suffit pas pour s'inscrire concrètement dans la transition écologique et énergétique ...

Convaincue des bénéfices

environnementaux, sociaux (santé) et économiques,

la FSU se bat !

Pour la pérennisation et la généralisation de l'IKV à toute la fonction publique et secteur privé en la rendant obligatoire comme la contribution à l'abonnement au transport en commun

Pour que les trajets à vélo soient une véritable alternative pour aller au travail :

- Avec une IKV plus incitative :
 - Augmentation du plafond annuel d'indemnisation non chargé et non imposable, au-delà de 200 € ; **comme les parlementaires le proposent**
 - Suppression de la condition restrictive d'utilisation du vélo au moins les ¾ du nombre de jours de travail annuels ;
- Avec les aménagements nécessaires : parking sécurisé, ...

Et plus généralement, pour un plan vélo ambitieux, qui permette de développer les infrastructures cyclables et l'usage du vélo !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**